

Le multiculturel à Bruxelles, capitale de l'Europe

La population totale de la Belgique

Elle s'élève à environ 10,7 millions d'habitants
Dont 1,7 millions sont étrangers et/ou d'origine étrangère
càd naturalisés par demande officielle ou par naissance
càd émigrés de la 2^{ème} ou 3^{ème} génération

Sur ces 1,7 millions d'étrangers, seulement 900.000 seraient étrangers « pure souche »
Càd environ 8,3 % à 9 % de la population globale en Belgique

Le grand Bruxelles (19 communes et périphérie) :

Le grand Bxl (centre et 19 communes) compte un gros million d'habitants
Parmi lesquels 280.000 à 300.000 émigrés au sens large
Càd grosso modo 30 % d'origine immigrée totale de Belgique habite Bruxelles
soit un peu plus d'1 Bxlois sur 4.....

Les étrangers bruxellois des 25 pays d'Europe = 134.000 personnes

Par ordre décroissant
Càd 179.015 Italiens –
117.349 Français (en nette augmentation dû à un régime fiscal belge plus intéressant que la France)
36.330 Allemands - 27.374 Portugais - 25.983 Anglais
16.589 Grecs - 14.521 Polonais – 13.203 Espagnols
9.230 Anglais - 5.326 Hollandais - 3.000 Hongrois
1.863 Finlandais - 1.657 Danois - 1.311 Luxembourgeois –
1.125 Autrichiens - 1.118 Roumains - 1.017 Russes

Les étrangers à Bxl venant du reste du monde = càd 291.279 personnes

Par ordre décroissant
Parmi lesquels : 81.287 Marocains
40.403 Turcs - 13.423 Congolais - 11.476 Américains
3.279 Philippins - 2.544 Japonais - 2.039 Algériens
1.023 Camerounais
542 Brésiliens - 291 Rwandais - 215 Burundais

**En 2036, 56,5 % de la population bxloise était d'origine allochtone,
manière chic de dire étrangère !**

Par comparaison en 1961, la proportion était de 7,3 % !!!!

**C'est une évolution impressionnante et unique en Europe :
Bruxelles semble donc être une des villes,
si pas LA VILLE la + COSMOPOLITE d'EUROPE**

Qu'en est-il du cliché « Bcp d'étrangers, bcp de délits » ???

En 2005, nous comptons en Belgique une moyenne nationale de 9 délits par 100 habitants avec des différences régionales :

- à Bxl 17 délits par 100 habitants
- 8 délits sur 100 habitants en Flandre
- 10 délits sur 100 habitants en Wallonie

Des 1,7 millions d'habitants d'origine étrangère en Belgique, 33 % habitent Bruxelles.

Hors SEULEMENT 17 % des délits sont commis à Bxl.

En Flandre 34 % des habitants sont d'origine étrangère pour 49 % des délits

En Wallonie nous avons 33 % d'habitants d'origine étrangère pour 34 % des délits

A partir de ces chiffres nous pouvons conclure qu'il n'y a pas de lien direct entre % d'étrangers et délits commis.

POLITIQUE EMIGRATION/IMMIGRATION EN BELGIQUE CES DERNIERES ANNEES

DEPART ET ARRIVEE DES ETRANGERS PAR ANNEE

Chaque année environ 40.000 personnes quittent la Belgique en moyenne (chiffre officiel du très sérieux Office des étrangers)

Pourtant l'émigration (entrées + sorties) reste stationnaire depuis 1980, contrairement aux idées reçues dans le grand public.

Cette stagnation s'explique par deux raisons :

- **par le processus de naturalisation** : de nombreux étrangers de la 2^{ème} et 3^{ème} génération ont opté pour la nationalité belge ces dernières années depuis un meilleur accès à la naturalisation belge créé en 1992.
Ce sont essentiellement les Turcs et les Marocains qui en ont majoritairement fait la demande : 70 % des Turcs et 68 % des Marocains présents en Belgique jouissent aujourd'hui de la nationalité belge contre seulement 30 % des Français et 22 % des Néerlandais (= Hollandais)

Selon le sociologue Jan HERTOGEN (du groupe Corelio) et selon ses calculs :
en 1991, 28,5 % des Bruxellois étaient d'origine étrangère et 4,5 % étaient des personnes naturalisées ou des nouveaux Belges.

En 2005, le nombre d'étrangers s'est stabilisé à 26,3 % mais le nombre de nouveaux Belges a grimpé à 30,2 % (chiffres de l'agence de presse Belga)

- l'arrêt officiel de la demande de l'Etat ou des entreprises de travailleurs immigrés depuis 1984

UN NOUVEAU TYPE D'EMIGRATION HAUTEMENT QUALIFIEE

Depuis 3 ans environ, cet arrêt officiel est mis à mal dans certaines professions où il y a une grave pénurie de personnel belge ou naturalisé belge : les infirmières, les gardes de nuit médicales, les médecins urgentistes, les professeurs du secondaire sont introuvables...
Càd des métiers avec des horaires difficiles ou des conditions de travail peu agréables ou des salaires peu incitateurs désertés par les diplômés belges

Plusieurs pays européens dont la Belgique et la Grande-Bretagne ont de plus en plus recours à des diplômé(e)s médicales et paramédicales de Pologne et de Roumanie
Cette émigration est différente du passé car il s'agit d'une recherche de main d'œuvre instruite, qualifiée, voire hautement diplômée, payée à bas prix selon NOS barèmes ;
la Belgique ou l'Angleterre est attirante pour eux car nos barèmes minimum sont 5 à 10 fois supérieurs aux leurs pour les mêmes métiers.

L'émigration en Europe

	% d'étrangers	Pays le plus représenté
Suisse :	20 %	Allemagne - Portugal
Autriche :	9,3 %	
Allemagne :	8,9 %	Turquie
Belgique :	8,3 à 9 %	Italie – France - Maroc
France :	8,1 %	Portugal – Italie - Espagne
Grèce :	8,1 %	Albanie
Espagne :	6,6 %	Equateur
R.Uni :	4,7 %	Irlande
Pays Bas :	4,3 %	Turquie
Tchèquie :	1,9 %	Ukraine
Pologne :	1,8 %	Allemagne
Portugal :	1,8 %	Cap Vert

(sources INSEE et Wikipédia 2005)

LES ETRANGERS ILLEGAUX EN BELGIQUE

Ces personnes sont entrées illégalement en Belgique et ne possèdent pas de papiers : ni permis de séjour, ni (à fortiori) de permis de travail, ni de mutuelle, donc pas de domicile officiel, ni de contrat de bail..

Bien souvent ils sont venus avec un visa de tourisme expiré depuis longtemps ou sont les proies des passeurs, des négriers du travail au noir ou de propriétaires de chambrées-taudis dans les caves des immeubles de Bruxelles.

De ce fait ils n'entrent donc dans aucune statistique puisqu'ils ne cherchent en aucune façon à être identifiés, de peur d'être refoulés aux frontières ou expulsés par avion..

Certains ont eu jadis un statut précaire : que ce soit de réfugié politique ou d'étudiant ou parce qu'ils ont épuisé toutes les procédures de recours ...et deviennent alors illégaux.

Certains états européens sont officiellement hypocrites à ce sujet :

- **L'Espagne** clame haut et fort son opposition aux illégaux, notamment ceux issus des boat-peuple marocains tout proches mais permet l'arrivée massive SANS visa de personnes d'Amérique latine (Equateur, Bolivie, Colombie...), au nom de leurs anciennes colonies !
Ces travailleurs clandestins oeuvrent sans relâche dans les grands vergers d'agrumes de la province de Valence et les potagers industriels (fraises...) en survivant dans des conditions de travail dignes du XIX siècle.
Certains alors passent les montagnes des Pyrénées vers ce qu'ils croient une Europe plus démocratique....
- L'Europe s'est protégée en créant l'espace SCHENGEN (pas de visa, pas d'entrée) auquel **l'Angleterre** n'appartient pas !
Le Royaume – Uni accueille donc les travailleurs illégaux de partout dans un pays où le système social est précaire donc permissif
→ les illégaux tentent par tous les moyens de franchir la Manche par Zeebrugge ou Calais, sachant qu'ils auront de fortes chances de trouver un travail dans une usine, sur un chantier ou un petit atelier anglais et plus tard d'acquérir un statut officiel d'ouvrier.

L'état britannique a d'ailleurs ouvert en Pologne des bureaux d'émigration où affluent notamment des ouvriers de la construction et des ouvriers pour les usines...

En périphérie londonienne, les églises si désaffectées il y a peu par les Britanniques connaissent un regain d'activité religieuse avec le catholicisme polonais...

En Belgique l'Etat estime les illégaux dans une fourchette allant de 50.000 à 150.000 personnes en se basant sur :

- le nombre d'enfants scolarisés issus de parents « primo-arrivants » placés dans les écoles où des classes spéciales d'apprentissage du français pour non-francophones existent ou dans les centres comme le Petit-Château à Bruxelles ou les centres fermés

- les soins de santé donnés dans les dispensaires ou les hôpitaux qui les acceptent parfois, pas toujours puisqu'ils n'ont pas de mutuelle et qu'ils doivent payer l'intégralité de leurs soins difficilement accessibles à des revenus précaires .
- les chiffres émanant des CPAS vers lesquels ils arrivent et sont le plus souvent refoulés : la Belgique ayant cessé d'octroyer une aide financière aux sans-papiers.
- En 2002 Didier Reynders avait permis une légalisation des sans-papiers sous certaines conditions: sur les 120.000 illégaux estimés alors, seuls 60.000 ont pris le risque de se faire enregistrer de peur de ne pas aboutir
 → 20.000 seulement ont eu la joie d'acquérir un statut légal càd seulement 1/5 du total
 → cette faible acceptation officielle a indirectement renforcé leur tendance à la clandestinité : quid des 40.000 refusés ???

BIBLIOGRAPHIE

Sites web :

- www.eurobru.com site officiel population de Bruxelles - www.diversiteit.be
- www.diplomatie.be site officiel du Ministère des Affaires Etrangères sur la société multiculturelle en Belgique
- www.senate.be/doc/const site officiel sur la constitution belge
- www.ulb.ac.be/socio/germe/documentsenligne/3Rea99.pdf site officiel Université libre de Bruxelles – faculté de sociologie – documents en ligne - www.bladi.net

Livres

- « Le pluralisme religieux en Belgique » par C.TORREKENS
Coll.Diversité Candaïenne vol 4 pages 56 – 58 , publié en automne 2005
- « La reconnaissance et la représentation de l'Islam » par A.REA, 1999, ULB (ULB doc.en ligne faculté de sociologie)
- « Liberté, intolérance et discriminations religieuses dans les démocraties d'Europe de l'Ouest, un non-problème ? ...L'exemple de la Belgique » par W.FAUTRE, 2003 – Coll.Human Rights without Frontiers
www.hrwf.net/html/2004PDF/Belgique.pdf
- “L'Islam transplanté. Vie et organisation des minorités musulmanes de Belgique” par F.DASSETTO – A.BASTENIER, publié Editions Vie Ouvrière Anvers et Bxl 1984
- « L'Islam et les Musulmans en Belgique. Enjeux locaux et cadres de réflexion globaux » par H.BOUSSETTA – B.MARECHAL – publication de la Fondation Roi Baudouin

Magazines

- Dossier Hors Série Le Vif – l'Express : « Islam, derrière le voile » Avril 2007
- Articles paru dans le Vif – L'Express

A titre comparatif : les étrangers en France

Chiffres issus de l'INSEE – 2005 et de Wikipédia

Population totale : 63 millions d'habitants environ

dont 4,9 millions d'étrangers c'ad 8,1 % de la population totale
parmi lesquels de 40 % sont à ce jour naturalisés Français

Ces naturalisations se sont accentuées au rythme d'environ 120.000/an, soit près d'1 million de personnes depuis 1999.

Comme partout en Europe, les étrangers de France sont majoritairement installés dans les grandes villes et tout particulièrement

- en Ile de France : 26,2 % en Seine St Denis - 17,1 % à Paris même et 45 % à Clichy
- Lyon – Marseille - Lille

Après les Chrétiens, l'Hexagone comprend aujourd'hui près de 5 millions de musulmans de diverses origines, soit la 2^{ème} religion en nombre de fidèles en France.

Les étrangers de France sont essentiellement issus des pays suivants :

35 % des pays Européens : essentiellement Italie – Portugal – Espagne (« anciens » émigrés)
– Pologne – Royaume –Uni avec, ces dernières années, une forte augmentation des pays de l'Est, ex-communistes

31 % venant des pays du Maghreb : Maroc – Algérie – Tunisie
(issus des anciennes colonies et protectorats français)

17 % venant d'Asie et d'Extrême Orient (dont 14 % de Turcs, la Turquie étant considérée comme un pays asiatique par la France !? voire l'attitude représentative du Président Sarkozy pour son refus à l'admettre dans l'Union Européenne)

12 % venant d'Afrique sub-saharienne avec une très forte hausse : près de 45 % depuis 1999
(issus des anciennes colonies françaises)

NB. : 15.000.000 d'Africains sub-sahariens ont quitté l'Afrique et sont disséminés en Europe dont seulement 1 sur 30 en France !

Combien de clandestins ?

Les étrangers clandestins, considérés comme sans papiers ou en situation irrégulière sont difficilement quantifiables avec précision : en 2005, Dominique de Villepin les estimait à 200 à 400.000 personnes.

Chaque année 20.000 d'entre eux sont reconduits aux frontières, surtout dans les DOM TOM = territoires et départements français d'Outre-Mer

→ Guyane, Mayotte, Réunion, Madagascar, Nouvelle Calédonie, Martinique, Guadeloupe...